



TOURNOI QUALIFICATIF – REGLEMENT

ACCES A LA COMPETITION REGIONALE JEUNES

- 1) Les dispositions qui suivent et les tournois qualificatifs sont soumis aux dispositions du Règlement de la compétition régionales jeunes de la saison en cours. Les inscriptions doivent se faire avant le 15 avril auprès de la Présidente du département championnat. En cas de contradiction ou de divergence, le Règlement de la Compétition prime dans tous les cas sur les dispositions du présent règlement en ce compris pour l'organisation et le déroulement des tournois.
- 2) Les rencontres des tournois se disputeront dans une salle à un ou deux terrains. Le programme sera établi en fonction de l'infrastructure.
Si la salle dispose de 2 terrains : toutes les poules d'une catégorie jouent le même jour
Si la salle dispose d'1 terrain : 2 poules le samedi et une poule le dimanche, dans la même salle ou une autre salle.
- 3) Les tournois se dérouleront les 14-15 mai et 21-22 mai 2022.
- 4) Les infrastructures nécessaires sont déterminées par le cahier des charges.
Un appel aux clubs sera effectué en cours de saison. Les clubs répondant aux prescriptions seront retenus et le projet sera présenté au CDA pour approbation.
Les différents tournois seront répartis dans les 5 provinces.
- 5) Les catégories concernées sont :
Garçons: U14 – U15 – U16 – U17
Filles : U14 – U15 - U16.
- 6) Participent à ce tournoi :
 - Les équipes dites relégables du niveau régional au terme de la saison écoulée.
 - Les 5 meilleures équipes provinciales (une par province).

Si une province n'est pas représentée ou si une équipe ou plusieurs équipes terminant le championnat aux dernières places décident de se retirer de la compétition régionale, ces équipes ne seront pas remplacées et l'organisation du tournoi sera adaptée (voir programmation en annexe).

- 7) Les joueurs pourront participer au tournoi qui donne accès à la catégorie d'âge qui sera la leur la saison suivante ainsi qu'au tournoi de la catégorie d'âge immédiatement supérieure auquel leur club est inscrit (mais avec un maximum de 2 catégories au-dessus). La règle des trois matchs et de l'intervalle entre deux matchs (PC90 + PC42 ter) ne sont pas applicables.
- 8) Chaque poule sera constituée par tirage au sort.
- 9) Le tournoi sera organisé de la manière suivante :
- 1^{er} tour par poules
 - 2 rencontres maximum par équipe
 - Classement.
- 10) Le classement sera déterminé comme suit (hors scores de forfait qui ne sont pas comptabilisés) :
- Ratio (pourcentage) de victoires par rapport aux rencontres jouées ;
 - Si besoin, Coefficient entre les points marqués et encaissés ;
 - Si besoin, la moyenne des points marqués par rencontre ;
 - Si besoin, La moyenne des points encaissés par rencontre, hors scores de forfait.
 - Si besoin, le vainqueur de la rencontre ayant éventuellement opposé deux équipes à départager.
 - Un score de forfait exclut l'équipe du tournoi
- 11) Les provinces convoqueront les arbitres pour les tournois qui se dérouleront sur leur territoire.
- 12) L'article 5.3.10 du Règlement de la compétition s'applique. En substance il prévoit :
- Un observateur sera désigné.
 - En cas de réclamation déposée dans les 20 minutes qui suivent la fin de la rencontre, il avertira le Conseil Judiciaire qui mettra en place la procédure d'urgence. La réclamation sera traitée sous 48 heures dans les locaux de l'AWBB à Jambes.